

Bulletin municipal

N° 27 Septembre 2015

SOMMAIRE

p.2-3 :

- Informations diverses

p. 4-5 :

- Le budget de la commune

p.6-7 :

- Le coin des associations
- Ligne St-Quentin - Soissons

p. 8 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Note sur les cambriolages

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au mercredi 30 septembre pour pouvoir participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre des N.A.P, pour la prochaine session qui se déroulera du 2 novembre au 18 décembre 2015, des bulletins d'inscriptions sont à retirer au secrétariat de Mairie et à rendre au plus tard avant le 16 octobre 2015.



CRÉATION D'UN CITY STADE À FLAVY-LE-MARTEL

Il est en cours de réalisation, derrière le centre des pompiers. La société Eiffage vient de terminer la plate-forme (29 m x14 m) pour accueillir le terrain multisports qui sera construit par la société SATD 67 RUS, courant octobre. Le sol sera recouvert d'un gazon synthétique pour le bien-être des genoux.

Ce stade est entièrement sécurisé et entouré d'un filet pare-ballon jusqu'à 5 m de haut.

Les sports qui pourront y être pratiqués sont le football, le basket-ball, le volley, le badminton, le tennis et le tennis-ballon.

Patrick Julien

La photo ci-dessus est une illustration du projet qui a été réalisée dans un autre village.

INFORMATIONS

LE POINT SUR LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Signalisation :

- pose d'un panneau « céder le passage » au débouché de la rue des trois ruelles sur la rue des clichets

- bientôt pose d'un miroir au débouché de la rue Eugène Boucher sur la rue André Brulé

- bientôt également pose de radars pédagogiques signalant la vitesse aux entrées de Flavy-le-Martel sur la rue André Brulé.

D'autres aménagements ont été évoqués et sont à l'étude.

Sols des classes de l'école du Centre :

Les travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire 2015 ; ils ont été réalisés par les entreprises Lecointe et Top Van Doren de Saint-Quentin.

Le coût a été de 65 246 euros et nous avons reçu une subvention de l'État (D.E.T.R. : 14 000 €), une subvention parlementaire (8 000 €) et une subvention départementale (C.D.D.L.).

Peintures

- Les peintures de la classe de Mme Longuet seront refaites pendant les vacances de la Toussaint par les employés intercommunaux.

- Les peintures de la classe de Mme Masias et celle de Mr Langlet ont été refaites bénévolement par une conseillère municipale et une adjointe. Merci à elles.

LE CENTRE DE SECOURS DE FLAVY-LE-MARTEL

Le centre de secours de Flavy-le-Martel s'est vu octroyer un nouveau véhicule qui permet de réaliser des interventions de secours routiers et de lutte contre les incendies.

L'amicale du centre de secours de Flavy-le-Martel organisera un loto le 7 novembre 2015 à la salle des fêtes de Flavy-le-Martel.

Comme chaque année, les Sapeurs-Pompiers procéderont à la vente de calendriers à partir du 15 octobre 2015. Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le 12 décembre et sera suivie, le 13 décembre, du Noël des enfants des Sapeurs-Pompiers du centre de secours.

L'amicale du centre de secours de Flavy-le-Martel

DÉCHETS VERTS

Un ramassage spécial branchages, feuillages et débris de jardin sera effectué par les employés communaux **à partir du lundi 12 octobre 2015** à partir de 8 h.

Une benne sera à votre disposition
le **jeudi 17 septembre 2015** (rappel)

le **jeudi 19 novembre 2015**

de 8 h à 16 h

sur le parking derrière la caserne des pompiers.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

RELATIVES AUX TRAVAUX

Une déclaration préalable est exigée dès lors que les travaux envisagés

- créent une surface hors œuvre brute allant jusque 20 m² (abri de jardin, véranda, etc.), ce seuil pouvant être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante ;

- modifient l'aspect extérieur du bâtiment ;

suite page 3

Démarches administratives relatives aux travaux (suite)

- portent sur la création d'une piscine ;
- portent sur la création d'une clôture sur rue.

Le permis de construire est exigé pour

- toutes nouvelles constructions, même sans fondation, supérieures à 20 m² de plancher ;
- tous travaux modifiant le volume d'un bâtiment et créant ou agrandissant une ouverture sur un mur extérieur ;
- toutes modifications des structures porteuses ou de la façade du bâtiment, accompagnées d'un changement de destination.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA C32S À CLASTRES

Mme Dupuy vient d'être embauchée (juin 2015) au R.A.M. de Clastres. Elle se tient à votre disposition concernant la mise en place de contrat de travail, le besoin d'informations juridiques...

Les permanences physiques sur rendez-vous au pôle communautaire :

le lundi de 8 h 30 à 10 h 30

le mardi : rendez-vous en soirée à la demande

le jeudi de 8 h 30 à 10 h 30

Les permanences téléphoniques :

le lundi de 11 h 30 à 12 h 30

le mardi de 13 h à 14 h 30

le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30

Les ateliers assistantes maternelles/enfants (0 à 6 ans) :

Ateliers moteurs du jeudi de 9 h à 11 h à la salle Embellie de Montescourt-Lizerolles (ouvert aux parents) : jeudi 17 septembre et jeudi 15 octobre 2015

Ateliers du mardi de 9 h à 11 h au pôle communautaire :

15 septembre : échange de pratiques professionnelles – jeux libres pour les enfants

22 septembre : peinture « l'arbre des petites mains »

29 septembre : création d'un livre en tissus

6 octobre : venez découvrir les feuilles d'automne

13 octobre : la soupe du petit chef

20 octobre : atelier théâtre ouvert aux parents

Rencontre assistantes maternelles/parents (et enfants) le mardi soir, une fois tous les deux mois de 18 h 30 à 19 h 30, au pôle communautaire :

mardi 13 octobre : dans le cadre de la semaine du goût « l'éveil au goût »

Fermeture du R.A.M. pour congés de Mme Dupuy du lundi 26 octobre au dimanche 1er novembre 2015.

LE BUDGET COMMUNAL

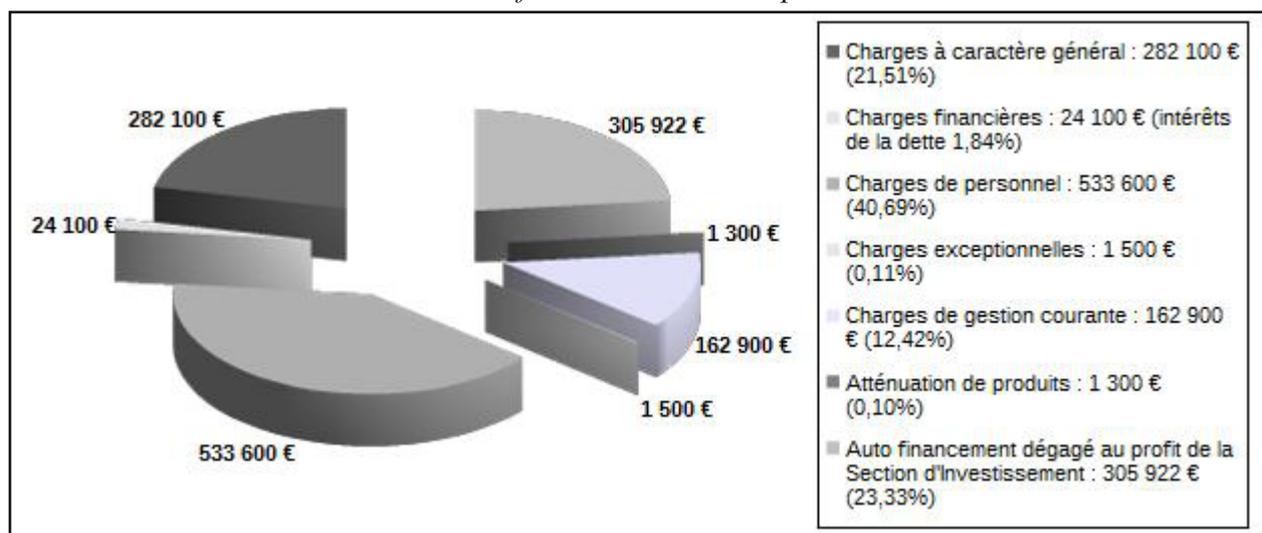
Le budget comporte 2 sections (Fonctionnement et Investissement) obligatoirement équilibrées en recettes et dépenses.

La section de fonctionnement comprend :

- en dépenses, les charges annuelles et permanentes d'intérêt local pour la collectivité : dépenses de personnel et frais de fonctionnement courants, charges financières liées au service de la dette, etc.
- en recette, les produits annuels réguliers de la collectivité, tels que le produit des impositions locales et les dotations versées par l'État, les revenus des immeubles, etc.

Budget primitif 2015 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

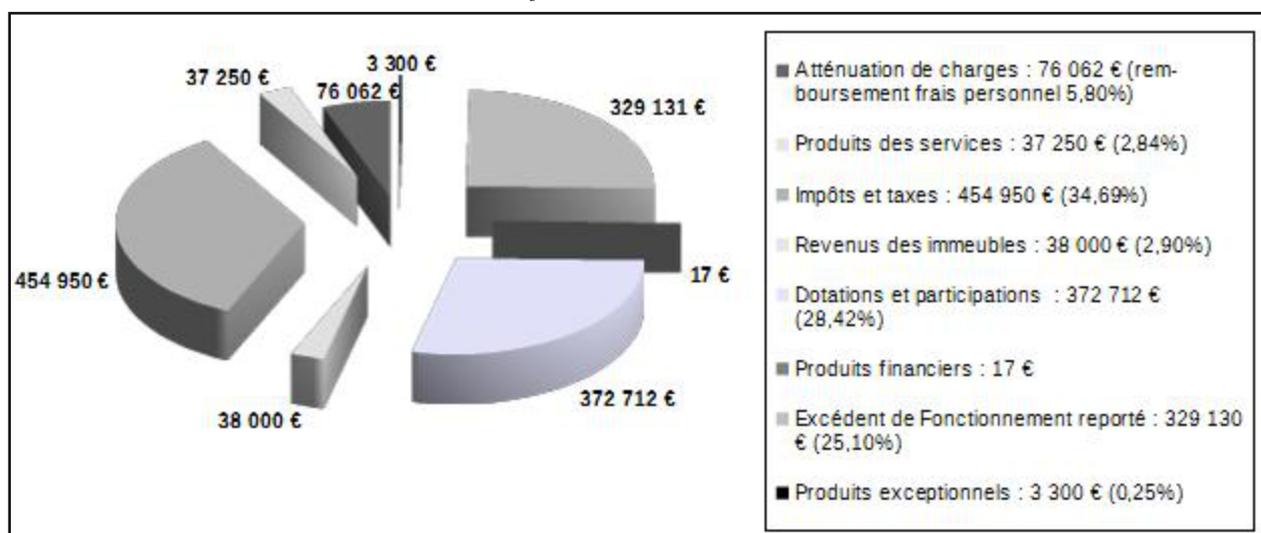
Section de fonctionnement - Dépenses



Total des dépenses réelles de fonctionnement : 1 005 500 € soit 76,67 % du total des dépenses de la section de fonctionnement (1 311 422 €).

Budget primitif 2015 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

Section de fonctionnement – Recettes



Total des recettes réelles de fonctionnement : 982 291 € soit 74,90 % du total des recettes de fonctionnement (1 311 422 €).

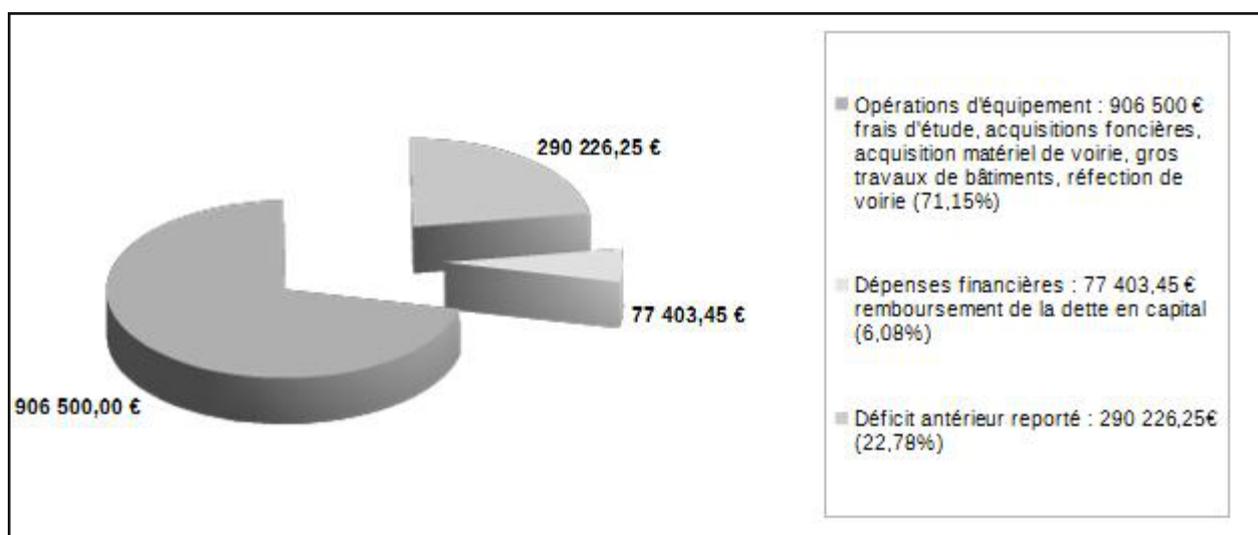
La section d'investissement concerne essentiellement des opérations non renouvelables à l'identique chaque année.

Elle comprend :

- en dépenses, les dépenses d'équipement ainsi que des dépenses financières, liées en particulier au remboursement de l'annuité en capital des emprunts contractés ;
- en recettes, des recettes temporaires ou ponctuelles, telles que le produit des emprunts ou des taxes ou subventions d'équipement perçues.

Budget primitif 2015 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

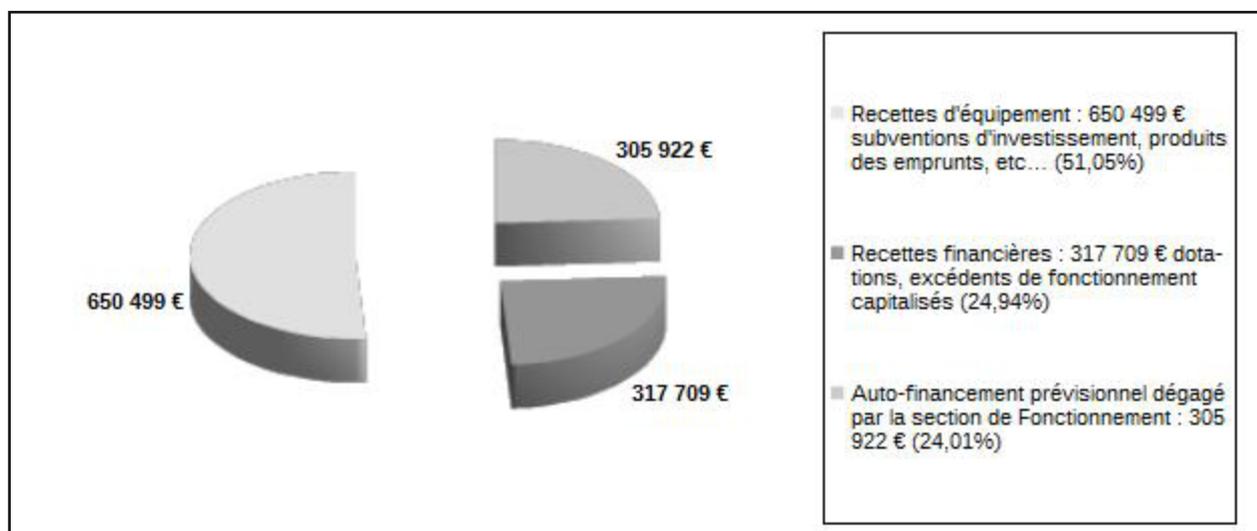
Section d'investissement – Dépenses



Total des dépenses réelles d'investissement : 983 903,75 € soit 77,22 % du total des dépenses de la section d'investissement (1 274 130 €).

Budget primitif 2015 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

Section d'investissement – Recettes



Total des recettes réelles d'investissement : 968 208 € soit 75,99 % du total des recettes d'investissement (1 274 130 €).

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LA CHORALE ARS CANENDI

ARS CANENDI, la chorale de Flavy-le-Martel a repris ses répétitions le 4 septembre. Si vous aimez chanter, venez nous rejoindre tous les vendredis de 19 h à 21 h au collège de Flavy-le-Martel. Vous y serez accueillis dans une ambiance détendue, mais studieuse et vous y passerez de très bons moments.



REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

ET INSCRIPTIONS

à partir du MERCREDI 9
SEPTEMBRE à 15 H 30

AU STADE DE FLAVY-LE-MARTEL

POUR LES JEUNES NÉS

ENTRE 2005 ET 2009

L'association Familles Rurales de Flavy-le-Martel & Environs, les Biclounes et le SC Flavy vous proposent

le **SAMEDI 19 SEPTEMBRE**

de 12 h à 20 h sur la place de l'église et les rues adjacentes à Flavy-le-Martel

leur **BROCANTE SEMI-NOCTURNE** et **SOIRÉE MOULES – FRITES** (sur réservation).

Tarif emplacements : 1 € le mètre pour les habitants de Flavy et 2 € le mètre pour les extérieurs.

Tarif restauration : Moules-frites 10 €/Rôti de porc – frites 7 €.

Réservations à la Mercerie au 27 rue de la gare ou au 30 rue Gaston Millet ou à la Mairie.

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

vous informe de la reprise de ses différentes activités.

REMISE EN FORME : Reprise des cours le lundi 7 septembre de 19 heures à 20 heures — Salle de judo (près de l'école Joseph Paradis)

JUDO : Reprise des cours le mardi 1er septembre à 17 heures 30 cours ados suivi du cours adultes

BABY JUDO : Reprise des cours le jeudi 3 septembre à 17 heures 30 — Salle de judo (près de l'école Joseph Paradis)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Reprise des cours le jeudi 10 septembre de 19 heures 30 à 20 heures 30 — Salle polyvalente

RENFORCEMENT MUSCULAIRE : Reprise des cours le jeudi 10 septembre de 19 heures à 20 heures 30 — Salle de judo (près de l'école Joseph Paradis)

CLUB DU MARDI CREATIF : Reprise le mardi 1^{er} septembre à 14 heures — Local de l'association Familles Rurales

GYMNASTIQUE DOUCE ADAPTÉE : Reprise le mercredi 9 septembre de 14 heures à 15 heures – Salle de judo (près de l'école Joseph Paradis)

Et continuité de toutes les activités : services personnalisés, actions de prévention, ateliers peinture sur soie, ateliers cuisine...

Pour tout renseignement : A F R Flavy-le-Martel - Tel. 03.23.52.17.83

ou mail : frflavy@wanadoo.fr

SEMAINE BLEUE NATIONALE

Dans le cadre de la semaine bleue nationale (12-18 octobre 2015), de nombreuses manifestations sont organisées dans toute la France afin de valoriser la place sociale des retraités et des personnes âgées dans notre société.

Nous vous proposons le **mercredi 14 Octobre 2015** de découvrir et partager des actions organisées par la résidence « Charles Lefèvre » en partenariat avec la commune de Flavy-le-Martel.

Le matin

Deux ballades culturelles (découverte du patrimoine du village) d'une heure seront guidées et commentées par M. Lecocq de « Généalogie Aisne ». La première partira à 9 h avec des aînés de la résidence et des élèves du collège Jacques Prévert ; la seconde partira à 10 h 15 avec des aînés de la résidence et des élèves du primaire. Point de départ de la ballade : la résidence « Charles Lefèvre ».

Toutes les personnes qui souhaitent s'associer à ces ballades seront les bienvenues.

L'après-midi

Forum ouvert au public : de 14h à 17 h à la petite salle polyvalente de Flavy-le-Martel

Des stands et animations vous seront proposés :

- Résidence « Charles Lefèvre » : présentation des activités et accueil de jour
- CCAS / SSIAD : commune
- Association AAC : scrabble animé par M. Fauquemberg
- Collège J. Prévert : atelier Mosaïques animé par Nathalie et Rita, professeurs
- L'Association France Alzheimer Aisne animée par M. Pouchain, Président
- MSA Picardie animé par Mme Caron
- Association « Familles Rurales »
- L'Association « Généalogie Aisne » animée par M. Lecocq
- Prestation musicale par Guy Sirot
- Prestation musicale de la chorale « Les Enchantés » de la résidence et les bénévoles

L' équipe d' Animation « Charles Lefèvre »



La résidence « Charles Lefèvre » organise, en partenariat avec l'Association « l'hirondelle », le traditionnel marché gourmand et fleuri

le vendredi 25 septembre 2015
de 10 h à 18 h sans interruption

Venez déguster de délicieuses confitures maison et bien d'autres délices et découvrir des savoir-faire artisanaux.

Restauration possible sur place

Le marché sera animé toute la journée par des musiciens.

LIGNE SAINT-QUENTIN / SOISSONS

Depuis le 1er Septembre dernier, le Conseil Départemental a mis en place un service de Transport à la Demande (TAD).

Cela implique que les usagers désireux d'emprunter cette ligne doivent désormais réserver leur transport en contactant le transporteur, la Compagnie Saint-Quentinoise de Transports au 03.23.06.66.66 au plus tard avant 16h00 la veille du jour de circulation du service, et avant 16h00 le vendredi pour un transport le lundi suivant.

Les horaires de la ligne SAINT-QUENTIN / SOISSONS sont consultables sur le site aisne.com, rubrique Déplacements.

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

12 août : BOINET Manon
21 août : BORDAS Antoine

Mariages

20 juin : DERCHE Frédéric
et HERPIN Sonia
8 août : GIROD Martial
et HARLE Christine
22 août : PREVOST Sylvain
et VAILLANT Séverine

Décès

29 mai : Christiane DESPROGES
4 juillet : Samuel DELIGNY
8 juillet : Monique CRINON
12 juillet : Lucette QUILLOU
19 juillet : Danielle GUYOT
25 juillet : Léonce BARBANCHON
5 août : Renée PATTE
22 août : Irène BERANGER
28 août : Jean COCHET
10 septembre : Marianne PIERSIK

PERMANENCES MAIRE – ADJOINTS (DE 9 H 30 À 11 H 00)

12 – 13 septembre : M. Régis LEFEVRE
19 – 20 septembre : Mme Marie GROGNET
26 – 27 septembre : Mme Danielle LANCO

3 – 4 octobre : M. Eric VAN ISACKER
10 – 11 octobre : M. Patrick JULIEN
17 – 18 octobre : Mme Marie GROGNET
24 – 25 octobre : Mme Andrée TATIN

31 octobre – 1^{er} novembre : M. Patrick JULIEN
7 – 8 novembre : M. Eric VAN ISACKER
14 -15 novembre : M. Régis LEFEVRE
21 -22 novembre : Mme Andrée TATIN
28 – 29 novembre : M. Eric VAN ISACKER

5 – 6 décembre : Mme Danielle LANCO
12 – 13 décembre : Mme Marie GROGNET
19 - 20 décembre : M. Régis LEFEVRE
26 – 27 décembre : M. Patrick JULIEN

La grande majorité des cambriolages ont lieu durant la journée dans le département de l'Aisne

En cas d'absence prolongée :

- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat le plus proche ; les patrouilles de surveillance seront effectuées. Un formulaire de demande de surveillance est disponible en mairie.
- Faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le relever. Le courrier qui s'accumule dans votre boîte à lettres signale votre absence.
- Demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets : le domicile doit paraître habité.
- Ayez si possible un recours à un système d'alarme. C'est un moyen efficace pour éloigner les voleurs.
- Ne laissez pas d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.

Comment réagir si vous avez été victime d'un cambriolage ?

- Ne touchez à rien.
- Composez le 17 s'il y a une urgence.
- Sinon déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.
- Communiquez les références et/ou les photographies des objets dérobés.
- Faites une déclaration de vol à votre assurance dans les deux jours.
- En cas de vol de chèques ou de carte bancaire, faites le plus rapidement possible opposition auprès de votre banque.

Quelques numéros utiles :

- chèque volé : 08 92 68 32 08
- carte bancaire dérobée : 08 92 70 57 05